



## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2020**

### **PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement du budget principal 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2020, et ce, avant le vote du BP 2021.

### **ACHAT PARCELLE YA 35**

Dans le cadre du projet d'un terrain de sport couvert à énergie positive, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter la parcelle YA 35 de 68 ares, à 4 416,18 €/ha, soit 3 003 €.

### **EXONÉRATION LOYER DU RESTAURANT « TABERNA PORTUGUESA »**

Il est rappelé que dans le cadre du Covid, tous les restaurants sont fermés. Le Conseil Municipal décide de suspendre les loyers du restaurant « La Taberna Portuguesa » le temps de la fermeture administrative due au Covid.

### **LOTISSEMENT LES PRÉS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'achat d'un terrain au lotissement. Le Conseil Municipal décide d'accepter la vente du lot 5 du lotissement.

Par ailleurs, le Maire rappelle la délibération du 26/08/2019 l'autorisant à vendre 3 parcelles. Le quota des 3 parcelles étant expiré, le Conseil Municipal décide d'autoriser de nouveau le Maire à vendre selon la liste, jusqu'à 5 parcelles, à condition qu'aucun acquéreur n'achète plus d'une parcelle, dans le respect du règlement du lotissement et de la délibération fixant les prix de vente.

### **VENTE DE LA PARCELLE AB 365**

Le Conseil Municipal décide d'accepter la vente de la parcelle AB 365 de 31 m<sup>2</sup> à la propriétaire de la parcelle attenante.

### **RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS ET SAINT-MAURICE – DÉSIGNATION DES ENTREPRISES**

L'avis d'appel à la concurrence pour déterminer la désignation d'une entreprise pour la restauration du clocher de l'église s'est déroulé du 28/10 au 25/11/2020.

Après étude des offres, Monsieur le Maire, avec l'avis de la commission des marchés et après négociation, propose de retenir l'entreprise PATEU-ROBERT.

A noter que ce marché concerne une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARKING DERRIÈRE L'ÉCOLE**

Pour des raisons de sécurité, dans l'objectif de l'installation de la résidence seniors, le Maire propose de solliciter une subvention pour réaménager le parking derrière l'école, rue des Marmousets,

## **ECHANGE ET ACHAT SUITE À ALIGNEMENT**

Suite à un projet de division, la parcelle AD 268 est frappée d'alignement. La commune est propriétaire de 5 m<sup>2</sup> et les particuliers de 26 m<sup>2</sup>. Un échange et un achat sont nécessaires. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'achat de la différence, soit 21 m<sup>2</sup> et d'appliquer l'alignement.

## **MOTION DE DÉFENSE DES URGENCES ET DES SECOURS**

### **refusant la suppression du « CENTRE 15 » du Samu de l'Yonne et plaidant pour la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis plus de 3 ans, le Directeur général de l'A.R.S. de Bourgogne Franche-Comté s'obstine, malgré l'opposition unanime des acteurs de terrain, à vouloir supprimer le centre de réception et de régulation des appels d'urgence de l'Yonne (CRRA 15) situé au sein du Centre hospitalier d'Auxerre, afin de le transférer au Centre hospitalier universitaire de Dijon.

A l'unanimité, le Conseil territorial de santé de l'Yonne a voté une motion demandant à « corriger le plan régional de santé » pour « maintenir le CCRA 15 d'Auxerre » et « pour défendre la qualité des secours envers la population et l'attractivité médicale du territoire », à « travailler collectivement à une plateforme commune, 15 – 18 – ambulanciers privés – médecine libérale – sur un même plateau situé à Auxerre ». Cette mobilisation est pleinement justifiée.

Les professionnels de santé et de secours, les élus et les usagers veulent que l'Yonne bénéficie de cette nouvelle organisation, qui existe déjà dans 20 départements de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE SOUTENIR le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne,
- DE REFUSER la suppression du « Centre 15 » actuellement localisé au CH d'Auxerre et son transfert à Dijon,
- DE DEMANDER au Président de la République, au Premier Ministre, au Ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'A.R.S. de Bourgogne Franche-Comté de faire enfin confiance aux acteurs de terrain,
- DE SOUTENIR la création d'un Centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours,
- D'APPROUVER la proposition de loi déposée en décembre 2020 à l'Assemblée nationale par Monsieur Guillaume LARRIVÉ, Député de l'Yonne, cosignée par Monsieur André VILLIERS, Député de l'Yonne et plusieurs de leurs collègues, facilitant la création d'un Centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.

## **ENQUÊTE PUBLIQUE PERMIS DE CONSTRUIRE SAS KRONOS-SOLAR**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'enquête publique qui a eu lieu du 16/11 au 18/12/2020, suite au dépôt du permis de construire par la SAS KRONOS-SOLAR pour l'implantation d'une centrale de panneaux photovoltaïques à Venoy.